

Montréal, le 22 janvier 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Avocat  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation des exigences techniques de raccordement au réseau de transport  
Dossier de la Régie : R-3830-2012**

---

Cher confrère,

Le 9 janvier 2018, la Régie de l'énergie (la Régie) vous informait de la tenue d'une séance de travail, entre le personnel technique de la Régie et celui du Transporteur, le mercredi 24 janvier 2018 dans le dossier mentionné en rubrique. La Régie prévoit qu'une deuxième journée pourrait être nécessaire afin de compléter les travaux prévus. En conséquence, cette séance de travail se continuera **le jeudi 25 janvier 2018 prochain à compter de 9h**, à ses bureaux de Montréal, dans la salle Jean-Paul Riopelle.

L'examen des documents, pendant ces deux journées, se déroulera dans l'ordre suivant :

1. *Exigences techniques de raccordement d'installations de client au réseau de transport d'Hydro-Québec*, pièce [B-0072](#) et leur version anglaise, pièce [B-0073](#) ;
2. *Exigences techniques de raccordement de centrales au réseau de transport d'Hydro-Québec*, pièce [B-0074](#) et leur version anglaise, pièce [B-0075](#) ;
3. *Limites d'émission de perturbations dans le réseau de transport d'Hydro-Québec*, pièce [B-0076](#) et leur version anglaise, pièce [B-0077](#);

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/al